

## Etats financiers annuels de SICAV

### AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **8 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ELLOUMI.

#### BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2017

(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	31-déc.-17	31-déc.-16
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>16 692 718,370</b>	<b>21 344 608,164</b>
Obligations de sociétés		13 092 803,857	15 709 083,559
Emprunts d'Etat		3 599 914,513	4 493 856,605
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	1 141 668,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>8 661 082,103</b>	<b>13 277 019,393</b>
Placements monétaires		6 441 916,645	12 254 661,275
Disponibilités		2 219 165,458	1 022 358,118
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>7 500,002</b>	<b>8 067,585</b>
<b>Total Actif</b>		<b>25 361 300,475</b>	<b>34 629 695,142</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérateurs Crédeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>45 871,616</b>	<b>61 796,138</b>
<b>Autres crédeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>22 656,277</b>	<b>24 919,824</b>
<b>Total Passif</b>		<b>68 527,893</b>	<b>86 715,962</b>
<b>Actif net</b>		<b>25 292 772,582</b>	<b>34 542 979,180</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>24 301 783,578</b>	<b>33 075 597,987</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>990 989,004</b>	<b>1 467 381,193</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		22,958	18,803
Sommes distribuables de l'exercice		990 966,046	1 467 362,390
<b>Actif net</b>		<b>25 292 772,582</b>	<b>34 542 979,180</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>25 361 300,475</b>	<b>34 629 695,142</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>922 374,946</b>	<b>1 098 131,312</b>
Dividendes des titres OPCVM		0,000	103 070,519
Revenus des obligations		723 180,249	777 790,875
Revenus des emprunts d'Etat		199 194,697	217 269,918
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>633 582,671</b>	<b>939 221,086</b>
Revenus des billets de trésorerie		450 194,791	451 160,700
Revenus des certificats de dépôt		144 536,479	345 662,162
Revenus des dépôts à terme		0,000	101 929,643
Revenus des comptes à vue		38 851,401	40 468,581
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>1 555 957,617</b>	<b>2 037 352,398</b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>3.12</b>	(1 300,872)	0,000
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	(208 598,416)	(275 850,840)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>1 346 058,329</b>	<b>1 761 501,558</b>
<b>Autres produits</b>		0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	(179 844,120)	(65 743,734)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 166 214,209</b>	<b>1 695 757,824</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(175 248,163)	(228 395,434)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>990 966,046</b>	<b>1 467 362,390</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		175 248,163	228 395,434
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		19 165,947	(33 630,951)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		(20 904,838)	(46 853,320)
<b>Frais de négociation de titres</b>		(234,034)	(1 502,511)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 164 241,284</b>	<b>1 613 771,042</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>1 164 241,284</b>	<b>1 613 771,042</b>
Résultat d'exploitation	1 166 214,209	1 695 757,824
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 165,947	(33 630,951)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(20 904,838)	(46 853,320)
Frais de négociation de titres	(234,034)	(1 502,511)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>(1 467 360,222)</b>	<b>(1 541 194,450)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(8 947 087,660)</b>	<b>(2 502 614,120)</b>
<b>Souscription</b>	<b>79 251 606,773</b>	<b>115 371 416,712</b>
Capital	78 453 800,000	114 132 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(753 770,148)	(1 024 962,890)
Régularisation des sommes distribuables	1 551 576,921	2 263 679,602
<b>Rachat</b>	<b>88 198 694,433</b>	<b>117 874 030,832</b>
Capital	87 309 900,000	116 447 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(838 028,664)	(1 065 142,861)
Régularisation des sommes distribuables	1 726 823,097	2 492 073,693
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(9 250 206,598)</b>	<b>(2 430 037,528)</b>
<b>Actif net</b>		
En début d'exercice	34 542 979,180	34 542 979,180
En fin d'exercice	25 292 772,582	34 542 979,180
<b>Nombre d'actions</b>		
En début d'exercice	333 944	357 088
En fin d'exercice	245 383	333 944
<b>Valeur liquidative</b>	<b>103,074</b>	<b>103,439</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>3,895%</b>	<b>4,071%</b>

**Notes aux états financiers annuels**  
**Arrêtés au 31 Décembre 2017**

**1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 Décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **2.2.2. Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.2.3. Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2017	% actif
<b><u>Obligations de sociétés admises à la cote</u></b>	<b>225 221</b>	<b>12 685 660,349</b>	<b>13 092 803,857</b>	<b>51,625%</b>
AIL 2013-1	15 000	300 000,000	309 900,000	1,222%
AIL 2014-1	1 320	52 794,540	54 098,952	0,213%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	373 261,153	378 935,063	1,494%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	389 862,640	394 922,682	1,557%
AMEN BANK SUB 2014	3 000	300 000,000	315 088,800	1,242%
AMEN BANK SUB 2014 A	4 900	291 180,000	307 064,139	1,211%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	258 018,600	266 484,072	1,051%
ATL 7,6% 2014/3	4 000	240 000,000	253 033,600	0,998%
ATL 2011 TF	8 850	353 999,600	369 611,292	1,457%
ATL 2014/2	3 000	240 000,000	248 776,800	0,981%
ATTIJARI LEAS 2015-1	5 000	500 000,000	521 540,000	2,056%
BH 2009-B	15 000	922 500,000	961 512,000	3,791%
BTE 2010-B	15 000	975 000,000	988 128,000	3,896%
BTE 2011-TV	2 000	80 000,000	83 475,200	0,329%
BTE 2010-B	2 000	60 000,000	60 718,400	0,239%
BTE 2011-TV	1 000	40 000,000	41 737,600	0,165%
BTK-2009	2 500	133 308,216	138 332,310	0,545%
BTK-2012-1	5 000	142 875,000	143 803,000	0,567%
CIL 2012/2	10 000	200 000,000	208 920,000	0,824%
CIL 2014/1	9 050	362 000,000	371 600,240	1,465%
EO MODERN LEASING 2012	11 200	672 000,000	702 159,360	2,769%
EO SERVICOM 2012	5 000	100 000,000	104 312,000	0,411%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	240 000,000	251 870,400	0,993%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	280 000,000	283 015,600	1,116%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	400 000,000	418 712,000	1,651%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	480 000,000	495 048,000	1,952%
HANNIBAL LEASE 2016-2	4 700	470 000,000	472 748,560	1,864%
HANNIBAL LEASE 2017-2	1 000	100 000,000	103 011,200	0,406%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	154 516,800	0,609%
STB 2010/1	15 000	799 650,000	826 026,000	3,257%
TLS 7,55% 2014/2	2 000	80 000,000	80 225,600	0,316%
UIB 2009/1 (20 ANS)	26 049	1 562 940,000	1 596 616,147	6,295%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	62 239,000	64 943,944	0,256%
UIB 2012-1C	3 425	274 031,600	288 351,176	1,137%
UIB SUB 2015	5 000	500 000,000	516 108,000	2,035%
UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	317 456,920	1,252%

<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>	<b>3 644</b>	<b>3 660 582,550</b>	<b>3 599 914,513</b>	<b>14,195%</b>
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 038 272,114	4,094%
BTA 6.9 % MAI 2022	2 374	2 632 988,500	2 554 816,118	10,074%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6.35%	20	1 671,250	1 743,853	0,007%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	988,800	1 020,467	0,004%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	3 934,000	4 061,961	0,016%
<b>TOTAL</b>		<b>16 346 242,899</b>	<b>16 692 718,370</b>	<b>65,820%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Emprunts sociétés	400 000,000
BTA et emprunts d'Etat	0,000
Titres OPCVM	1 341 715,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 741 715,000</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

<b>Sorties (Cessions et/ou remboursements)</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Montant cessions &amp; remboursements</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Emprunts sociétés	2 937 707,472	2 939 682,200	1 974,728
BTA et emprunts d'Etat	887 392,750	843 750,000	-43 642,750
Titres OPCVM	2 486 818,316	2 507 581,500	20 763,184
<b>TOTAL</b>	<b>6 311 918,538</b>	<b>6 291 013,700</b>	<b>-20 904,838</b>

### **3.2 Les revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent 922 374,946 DT pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 et se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016</b>
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>103 070,519</b>
- des Titres OPCVM	-	103 070,519
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>922 374,946</b>	<b>995 060,793</b>
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<b><u>723 180,249</u></b>	<b><u>777 790,875</u></b>
- intérêts	723 180,249	777 790,875
- primes de remboursement	-	-
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<b><u>199 194,697</u></b>	<b><u>217 269,918</u></b>
- intérêts	199 194,697	217 269,918
- primes de remboursement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>922 374,946</b>	<b>1 098 131,312</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 8 661 082,103 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b><u>Placements monétaires</u></b>		<b>6 405 345,330</b>	<b>6 441 916,645</b>	<b>25,401%</b>
<b>Emetteur AMS</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>2</b>	<b>743 691,980</b>	<b>746 252,343</b>	<b>2,942%</b>
AMS 40J 07/12/2017 (8,20%)	1	496 388,461	498 637,987	1,966%
AMS 60J 25/12/2017 (8,20%)	1	247 303,519	247 614,356	0,976%
<b>Emetteur ELECTROSTAR</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>5</b>	<b>1 674 515,006</b>	<b>1 683 468,144</b>	<b>6,638%</b>
ELECTROSTAR 100J 11/12/2017 (8,20%)	1	491 091,798	492 929,453	1,944%
ELECTROSTAR 100J 27/12/2017 (8,20%)	1	98 218,360	98 305,555	0,388%
ELECTROSTAR 50J 05/12/2017 (8,20%)	1	396 396,594	398 332,292	1,571%
ELECTROSTAR 90J 24/10/2017 (8,20%)	1	147 647,059	149 442,601	0,589%
ELECTROSTAR 90J 28/11/2017 (8,20%)	1	541 161,195	544 458,243	2,147%
<b>Emetteur STEQ</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>3</b>	<b>1 965 739,993</b>	<b>1 981 912,296</b>	<b>7,815%</b>
STEQ 120J 28/09/2017 (8,00%)	1	440 649,351	448 011,050	1,767%
STEQ 90J 09/12/2017 (8,20%)	1	885 536,502	889 177,168	3,506%
STEQ 90J 17/11/2017(8,20%)	1	639 554,140	644 724,078	2,542%
<b>Emetteur GIF</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>3</b>	<b>2 021 398,351</b>	<b>2 030 283,862</b>	<b>8,005%</b>
GIF 60J 22/12/2017 (8,20%)	1	791 371,259	792 793,189	3,126%
GIF 90J 02/11/2017 (8,00%)	1	295 294,118	298 410,596	1,177%
GIF 90J 06/12/2017 (8,20%)	1	934 732,974	939 080,077	3,703%
<b><u>Disponibilités</u></b>		<b>2 219 165,458</b>	<b>2 219 165,458</b>	<b>8,750%</b>
Dépôts à vue		2 219 165,458	2 219 165,458	8,750%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>8 624 510,788</b>	<b>8 661 082,103</b>	<b>34,151%</b>

### **3.4. Les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 à 633 582,671 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016</b>
Intérêts des billets de trésorerie	450 194,791	451 160,700
Intérêts des certificats de dépôt	144 536,479	345 662,162
Intérêts des dépôts à terme	-	101 929,643
Intérêts des comptes courants	38 851,401	40 468,581
<b>TOTAL</b>	<b>633 582,671</b>	<b>939 221,086</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 7 500,002 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	0,002	1 967,585
Agios créditeurs à recevoir	7 500,000	6 100,000
<b>TOTAL</b>	<b>7 500,002</b>	<b>8 067,585</b>

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 45 871,616 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>
Rémunération Distributeurs	16 382,721	22 070,048
Rémunération Gestionnaire	19 659,260	26 484,058
Rémunération Dépositaire	9 829,635	13 242,032
<b>TOTAL</b>	<b>45 871,616</b>	<b>61 796,138</b>

### **3.7. Autres Créditeurs Diverss :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 22 656,277 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>
Redevance CMF	2 129,180	2 900,187
Provision jeton de présence	9 000,000	8 999,940
Honoraires commissaire aux comptes	11 329,575	12 714,571
TCL	232,486	296,715
Impôt à payer (*)	-34,964	8,411
<b>TOTAL</b>	<b>22 656,277</b>	<b>24 919,824</b>

(\*) Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -34,964 DT résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

### **3.8. Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 01/01/2017</b>	
Montant (en nominal)	33 394 400,000
Nombre de titres	333 944
Nombre d'actionnaires	749
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	78 453 800,000
Nombre de titres émis	784 538
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	87 309 900,000
Nombre de titres rachetés	873 099
<b>Capital au 31/12/2017</b>	
Montant (en nominal)	24 538 300,000
Sommes non distribuables	-236 516,422
Montant du capital au 31/12/2017	24 301 783,578
<b>Nombre de titres</b>	245 383
Nombre d'actionnaires	728

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	3 435,316	-2 334,430
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	15 730,631	-31 296,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	20 763,184	-46 853,647
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-41 668,022	0,327
Frais négociation de titres	-234,034	-1 502,511
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 972,925</b>	<b>-81 986,782</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-318 802,013	-276 995,202
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-753 770,148	-1 024 962,890
Régularisations sommes non distribuables rachats	838 028,664	1 065 142,861
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-236 516,422</b>	<b>-318 802,013</b>

### 3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 à 208 598,416 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016
Rémunération distributeurs (TSB et TSI)	74 499,432	98 518,155
Rémunération gestionnaire (TSI)	89 399,318	118 221,788
Rémunération dépositaire (TSB)	44 699,666	59 110,897
<b>TOTAL</b>	<b>208 598,416</b>	<b>275 850,840</b>

### 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 à 179 844,120 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016
Rémunération commissaire aux comptes	10 758,423	12 740,619
Redevance CMF	29 798,807	39 406,458
Jetons de présence	9 000,060	9 520,477
Contribution conjoncturelle	127 181,837	0,000
Autres impôts	3 104,993	4 076,180
<b>TOTAL</b>	<b>179 844,120</b>	<b>65 743,734</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	20,971	51,654	-49,667	22,958
Exercice n	1 166 214,209	1 551 525,267	-1 726 773,430	990 966,046
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>990 989,004</b>

### 3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

- **Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 300,872 DT, contre un solde nul pour l'exercice 2016 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

### 4. Autres informations :

#### 4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2017, AI HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

#### 4.2- Données par action

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	6,341	6,101	4,917	5,783	5,646
Intérêts de mise en pension	-0,005	-	-	-	-
Charges de gestion des placements	- 0,850	- 0,826	- 0,682	- 0,816	- 0,821
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>5,486</b>	<b>5,275</b>	<b>4,235</b>	<b>4,967</b>	<b>4,825</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,733	- 0,197	- 0,160	- 0,185	- 0,186
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4,753</b>	<b>5,078</b>	<b>4,075</b>	<b>4,782</b>	<b>4,640</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,714	- 0,684	0,241	- 0,569	- 0,626
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,038</b>	<b>4,394</b>	<b>4,316</b>	<b>4,213</b>	<b>4,013</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	<b>0,714</b>	<b>0,684</b>	<b>- 0,241</b>	<b>0,569</b>	<b>0,626</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	0,078	- 0,101	0,084	0,284	- 0,348
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 0,085	- 0,140	- 0,245	- 0,605	- 0,151
Frais de négociation de titres	- 0,001	- 0,004	- 0,006	- 0,001	- 0,001
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation</b>	<b>- 0,008</b>	<b>- 0,246</b>	<b>- 0,167</b>	<b>- 0,322</b>	<b>- 0,500</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,745</b>	<b>4,832</b>	<b>3,908</b>	<b>4,460</b>	<b>4,140</b>
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,008</b>	<b>- 0,246</b>	<b>- 0,167</b>	<b>- 0,322</b>	<b>- 0,500</b>
Régularisation du résultat non distribuable	- 0,001	0,067	- 0,026	0,042	0,116
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,009</b>	<b>- 0,179</b>	<b>- 0,193</b>	<b>- 0,280</b>	<b>- 0,383</b>
Distribution de dividendes	4,394	4,316	4,214	4,013	3,746
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>103,074</b>	<b>103,439</b>	<b>103,540</b>	<b>103,631</b>	<b>103,710</b>

#### 4.3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,697%	0,771%	0,726%	0,529%	0,824%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,601%	0,184%	0,170%	0,181%	0,186%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,898%	4,742%	4,342%	4,666%	4,655%

#### **4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

#### **4.5- Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 127 181,837 DT, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 Mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 25 361 300,475 DT, un actif net de 25 292 772,582 DT et un bénéfice net annuel de 1 164 241,284 DT.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 3.1 « Portefeuille titres » des états financiers, qui indiquent que les emplois de la société « AL HIFADH SICAV» dans les placements constitués par les emprunts sociétés émis par l'UIB ont atteint, au 31 Décembre 2017, 10.975% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 4.5 « Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle» aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par "AL HIFADH SICAV" au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 127 181,837 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 4 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mahmoud ELLOUMI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017**

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 4 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**